

<https://enseignants.se-unsas.org/CPC-la-revalorisation-financiere-est-actee-quid-du-recentrage-des-missions>



Enseignants de l'Unsa

CPC : la revalorisation financière est actée, quid du recentrage des missions ?

- Je suis... - Tuteur·rice-Formateur·rice - Actu -

Publication date: mardi 9 novembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les discussions ont repris fin septembre sur la revalorisation de l'indemnité conseiller pédagogique de circonscription (CPC) et le recentrage de leurs missions. On sait maintenant que la revalorisation sera effective à compter du 1er janvier 2022 et qu'elle a vocation à s'inscrire dans une démarche pluriannuelle. Parallèlement et suite à notre interpellation, le ministère annonce un groupe de travail à venir sur le sujet des conditions de travail.

La demande d'une revalorisation du métier de CPC portée par le SE-Unsa lors du Grenelle aboutit à :

- la revalorisation de 1 000 à 1 500 euros de l'indemnité spécifique,
- à la création de 100 postes de CPC,
- à la réaffirmation de la primauté des missions de formation et d'accompagnement.

L'avis du SE-Unsa

Ces mesures et annonces encourageantes devront être concrétisées rapidement, notamment par l'allègement des tâches administratives et une deuxième marche de revalorisation indemnitaire de nature à encourager des candidats pour les 100 postes promis. Le SE-Unsa continue également de demander l'extension de la revalorisation indemnitaire aux PEMF. Sans préjuger des arbitrages de Bercy, le ministère ne ferme pas la porte...

[>> Lire le compte-rendu de la première réunion de concertation](#)